



La Balme de Sillingy, le 10 juin 2024

## DECISION DU MAIRE N° 2024-061

**Objet : Signature d'un contrat de location-maintenance d'un appareil d'affranchissement du courrier**

**Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

De signer un contrat de location-maintenance d'un appareil d'affranchissement du courrier avec la société PITNEY BOWES domiciliée 9 rue Paul Lafargue à SAINT DENIS LA PLAINE 93456.

#### **Article 2 :**

Le contrat est signé pour une durée de 5 années.

#### **Article 3 :**

Le contrat est signé pour un montant initial de 509,94 € hors taxes par an (cinq cent neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes)

#### **Article 4 :**

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,  
Séverine MUGNIER

Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 13/06/2024  
De sa publication le 13/06/2024



Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.